

CONSEIL DE QUARTIER LA BELLANGERAIS

COMPTE RENDU

Date : 4 avril 2024

Lieu : Espace Social Commun Simone Iff – 12 bis rue Guy Ropartz

Début de la séance : 18h00

Fin de la séance : 20h00

Animateurs :

Ludovic BROSSARD (élu de quartier La Bellangerais)

Bertrand GAUDIN – Laetitia LE GOUIC – Krystèle NGUEJIP NGOKO (Direction de Quartiers Nord-Est)

Co animateurs présents :

Yves KUSTER (Habitant)

Nombre de participants : 26

1. Présentation et visite de l'Espace Social Commun Simone Iff

Bertrand Gaudin, directeur de quartiers Nord Est, a proposé une visite d'une partie de l'ESC aux personnes présentes.



L'ESC Simone Iff est le nouveau grand équipement public central et structurant pour tout le secteur Nord Est de la ville. Le principe d'un ESC est de regrouper en un seul équipement des services disséminés dans la ville. Il existe aujourd'hui 6 ESC à Rennes, leur périmètre d'action correspond aux 6 grands quartiers rennais / circonscriptions d'action sociale du département.

Le premier ESC avait ouvert à Maurepas / Gros Chêne en 1997. L'ESC Simone Iff remplace celui-ci en conservant et développant les grands principes suivants : faciliter l'accès des habitants aux ressources et droits sociaux par un guichet unique d'accueil organisé en commun, favoriser le décloisonnement des interventions sociales et créer des synergies entre ces acteurs, promouvoir la participation des habitants à la conception et la mise en œuvre des politiques sociales dans le quartier.

Cet ESC se compose de 4 "maisons" dans lesquelles sont hébergés différents services autour d'un grand atrium central.

La Maitrise d'ouvrage du bâtiment et son propriétaire sont le Département d'Ille-et-Vilaine, tous les autres occupants sont locataires. L'agence d'architecte du bâtiment est Bael et Blanckaert.

Le bâtiment fait une surface de plancher de 6 000 M2 pour un budget total de 15.8 Millions d'euros (co financement : Département d'Ille-et-Vilaine, Ville de Rennes, Rennes Métropole, ANRU, CAF).

Ouvert fin février 2024, il a été inauguré le 17 avril.

Il regroupe 130 professionnels des services suivants :

- Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) : Protection maternelle et Infantile, Centre de Planification et d'Éducation Familiale, Centre de santé sexuelle...
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et Espace Ressource Emploi (ERE)
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Mission Locale / We Ker (insertion sociale et professionnelle des 16-25 ans)
- Centre social et espace multi accueil
- Mairie de quartier / antennes des services suivants : Formalités Administratives, Direction de Quartiers Nord Est, Direction des Sports, Direction Éducation Enfance
- Des permanences de partenaires associatifs ou institutionnels : Défenseur des droits, écrivain public, Cité et Médiation, médiation numérique...

Plusieurs espaces sont dédiés à la vie de quartier et aux habitants : hall d'accueil, espace café convivial, cuisine, salle polyvalente, salles d'activités. Certains de ces espaces peuvent être loués aux habitants le week end, en dehors des heures d'ouverture du bâtiment du lundi au vendredi.

2. Dotation de conseil de quartier

Une habitante exprime le fait que ce sont toujours les mêmes associations qui sollicitent les demandes d'aide financière au conseil de quartier. Comment faire pour que les autres associations du quartier puissent bénéficier de cette subvention ?

La Direction de Quartiers rappelle que toute association, ou même un groupe d'habitants, peut solliciter un soutien financier pour un projet. Par le passé, davantage de collectifs d'habitants faisaient des demandes au conseil de quartier pour des actions favorisant le lien social (des fêtes de voisins par exemple) et bénéficiaient le cas échéant d'une aide financière, notamment pour les fêtes des voisins. Ce n'est plus trop le cas aujourd'hui, c'est un constat.

De façon générale, lorsqu'une association de quartier sollicite une subvention à la Ville de Rennes, la Direction de Quartiers se coordonne avec différents services (vie associative, culture, ...) pour définir comment instruire la demande et proposer les lignes budgétaires à mobiliser pour chaque projet. Ainsi, certains projets peuvent bénéficier d'un montage budgétaire qui associe différents services, parfois même la dotation du conseil de quartier.

Instruction de 2 demandes dans le cadre de ce Conseil de quartier :

- **Projet "Un été à la Bellangerais " / Maison de quartier de La Bellangerais**
⇒ **Montant demandé au Conseil de quartier : 2.000 euros**

4 spectacles en juillet et août qui sont gratuits et s'adressent à tous les publics. Les spectacles auront lieu sur la dalle du centre commercial de la Bellangerais suivant le calendrier ci-dessous :

Jeudi 11 juillet / 19h / Les frères Forcini

Jeudi 18 juillet / 19h / Les 7 samouraïs

Jeudi 25 juillet / 19h / L'attirail

Jeudi 1er août / 19h / Virages

Suite à la présentation :

Questions	Réponses
Au delà de ces spectacles, est-ce qu'il y a une limite pour les sorties familiales organisées par la MQ ?	Non il n'y a pas de limite, mais la priorité est donnée aux familles. Jauge limitée par le nombre de places dans le car.
À quoi est due l'augmentation du budget total de vos spectacles par rapport à l'année 2023 (rappel : 1.700 euros) ?	En 2023, la Maison de quartier de la Bellangerais avait proposé 3 spectacles et non pas 4.
S'agit-il d'artistes locaux ?	3 des 4 compagnies sont du département et 1 compagnie est du Morbihan.

⇒ **À l'issue du vote et du dépouillement, l'association se voit attribuer : 2.000 euros**

- **Projet "Festival Cadences urbaines" / Cadets de Bretagne**
⇒ **Montant demandé au Conseil de quartier : 1.000 euros**

Pour la 2^{ème} année consécutive, les Cadets de Bretagne organisent "Cadences urbaines" les 13 et 14 avril dans leurs locaux. Une programmation proposant une diversité d'activités (danse, sport) sur un format ludique en initiation ou en démonstration, des scènes ouvertes et un projet de Graffiti participatif.

Une vidéo est projetée pour illustrer le festival à partir d'images de l'an dernier :

<https://youtu.be/8tAZ-rX36N4>

Suite à la présentation :

Questions	Réponses
A quoi correspondent les ventes en colonne "recettes" de votre budget ?	Sur place est proposée une buvette et de la petite restauration. Concernant la Battle, les entrées sont payantes avec des tarifs dégressifs en fonction des revenus. La carte "Sortir" est acceptée.
Pourquoi faire venir des artistes de Paris et que proposent ils précisément ?	Une partie des dépenses correspondent à des frais de déplacement et d'hébergement d'artistes venant de Paris, qui proposent des spectacles, des animations d'ateliers, de l'animation de Battle.

⇒ **A l'issue du vote et du dépouillement, l'association se voit attribuer : 1.000 euros**

Le budget annuel du conseil de quartier étant de 4.000 euros, il reste à l'issue de ce conseil de quartier : 1.000 euros

Pour solliciter une aide lors des prochains Conseils de quartier, prendre contact avec le secrétariat de la Direction de Quartier Nord Est.

3. Communication : présentation/projection du "Padlet" de quartier et de l'outil "Open Agenda"

Le [Padlet info et actualités quartiers](#) est un outil collaboratif en ligne que la Direction de Quartiers a mis en place pour communiquer sur tous les événements, actualités et informations des quartiers Nord Est (Maurepas - La Bellangerais – Jeanne d'Arc – Longs Champs – Beaulieu). Il est alimenté par la ville de Rennes et les associations des quartiers Nord-Est.

L'[open agenda](#) de Rennes Métropole est un agenda qui recense facilement les événements de de la Ville de Rennes, Rennes Métropole, des associations ou organisateur de tout événement à l'échelle de Rennes Métropole.

Les filtres permettent de cibler les informations que l'on recherche sur une commune ou un quartier. On peut affiner les recherches par date, par thème, par public cible, par secteur géographique.

À terme, les rubriques qui annoncent des événements (agenda) vont disparaître du Padlet pour être recensées sur l'Open Agenda. Le Padlet sera plus allégé et on y trouvera les informations pérennes (démarches administratives, compte rendus des conseils de quartiers, appels à projets...).

4. Vignoble citoyen

Suite à une rencontre entre les porteurs du projet, des habitants intéressés, la direction des Jardins et de la Biodiversité et l' élu de quartier Ludovic Brossard le 22 février sur le site de la coulée verte, il en ressort :

- Il s'agirait d'identifier 2 ou 3 zones dans le quartier pouvant accueillir une plantation de vignes, plutôt dans le secteur de la sculpture du radis géant.
- La création et l'accompagnement se feront par la direction des Jardins et de la Biodiversité

Les habitants intéressés peuvent s'adresser à la Direction de quartiers pour rejoindre la dynamique.

5. Demandes des habitants

- Le nettoyage des tags sur le radis géant dans la coulée verte.
- L'installation d'un panneau de priorité à droite pour faciliter l'accès à la rue de la Motte Brulon depuis la rue Gustave Toudouze.
- Des habitants membres de l'association [Quartier Armorique](#) souhaitent créer un "café associatif" pour faire vivre le quartier. Le projet est en cours de construction et toutes les personnes volontaires sont invitées à les rejoindre.

6. Infos quartier et agenda

- Lundi 27 Mai (21h-23h) : Sortie Nature "**A la découverte des espèces nocturnes**". RDV devant Le Blizz aux Gayeulles. Tout public. Gratuit sur inscription : dqne@ville-rennes.fr
- Mercredi 5 Juin (14h-16h) : Sortie Nature "**A la découverte des espèces diurnes**". RDV devant Le Blizz aux Gayeulles. Tout public. Gratuit sur inscription : dqne@ville-rennes.fr
- ⇒ <https://abc-biodivrennes.fr/atlas/>
- 30 Mai (créneau 15h30-18h30) : rendez-vous Polices - Habitants à L'ESC Simone Iff (sur rendez-vous)
- 30 Mai (18h) : Conseil de quartier "Aménagements et travaux" à L'ESC Simone Iff
- 3 juillet (après-midi) : Fête d'été à La Bellangerais et inauguration du parvis rénové

- Foire à Questions sur l'arrêt de la collecte des végétaux à domicile au 1^{er} janvier 2024 : [ICI](#)
- Mise en place de la collecte des biodéchets :

Rennes Métropole, dans le cadre de la loi Anti-Gaspillage Économie Circulaire (AGEC), déploie le tri des déchets alimentaires, appelés aussi biodéchets, sur l'ensemble de ses communes.

Pour le territoire de Rennes, la Direction des Déchets développe ainsi le compostage et crée en complément une collecte des biodéchets pour les habitats collectifs non dotés d'une solution de compostage. Pour cette collecte, de nouveaux équipements dénommés "abri-bacs" vont être installés sur les espaces publics du quartier Bellangerais-Maurepas à partir du mois de juin. Chaque abri-bac abrite un bac roulant de 240 litres, qui sera collecté 2 fois par semaine et lavé 1 fois par quinzaine. Ils permettront aux habitants concernés (entre 7000 et 8000 foyers) de venir y déposer leurs déchets alimentaires.

Des consignes de tri propres à la collecte des déchets alimentaires leur seront remises avec une dotation en kits. Cette campagne de sensibilisation en porte-à-porte démarre le lundi 10 juin et sera assurée par la société L&M pour le compte de Rennes Métropole.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations sur le site de Rennes

Métropole https://metropole.rennes.fr/trier-ses-dechets-alimentaires?idParent=15&typeParent=taxonomy_term.

- ⇒ **Retrouvez l'actualité des quartiers Nord Est et du conseil de quartier sur l'espace numérique "Padlet - infos et actualités quartiers :** ["PADLET INFOS ET ACTUALITES QUARTIERS 5 ET 6"](#)

- ⇒ **Pour toute question, contactez la Direction de Quartiers Nord Est - DQNE :**
02 23 62 19 70 - dqne@ville-rennes.fr

§§§